



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Validation des acquis de l'expérience

Question écrite n° 42732

Texte de la question

Mme Sandra Boëlle attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur l'attractivité de la validation des acquis de l'expérience (VAE) dans le secteur médico-social. La VAE permet désormais la validation totale ou partielle de presque tous les diplômes d'État ainsi que d'autres titres et certifications, elle s'adresse donc en principe à tous les professionnels, quel que soit leur niveau initial de qualification et tout au long de leur carrière. Saluée par toutes les parties prenantes pour la reconnaissance qu'elle offre aux professionnels et le plus qu'elle représente pour les employeurs, la VAE s'installe dans le paysage des travailleurs sociaux et médico-sociaux. Mais elle ne peut se transformer en panacée pour résoudre l'ensemble des problèmes de manque de main-d'œuvre du secteur. En 2019, 5 574 parcours de VAE ont été réalisés dans le secteur médico-social, dont 918 en Île-de-France. Il s'agit d'encourager et de valoriser ce processus qui permet à tous de progresser et de mettre en avant leur expérience. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les mesures que le Gouvernement va mettre en place afin de faire connaître au plus grand nombre cette disposition, surtout pour les personnes intéressées par les métiers du médico-social. Elle lui demande également de bien vouloir lui préciser quelles sont les mesures d'accompagnement pour les candidats à la VAE qui se sentent souvent seuls dans ces démarches.

Données clés

Auteur : [Mme Sandra Boëlle](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42732

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 novembre 2021](#), page 8390

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)